DÉPARTEMENT DES LANDES MAIRIE DE SAINT MARTIN DE HINX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, BENESSE, BRAYELLE, DARTIGUENAVE, GARAT E., GARAT J.M., , LARD, LIOT, SIROT, VERGEZ.

Étaient absents excusés: Mmes VAN PEVENAGE (pouvoir à A. LAPEGUE), GUIOSE (pouvoir à M. VERGEZ), DARRACQ.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal: 15

Nombre de membres en exercice: 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation: 12/12/2024

Date d'affichage : 12/12/2024 Secrétaire de séance : Patrice Lard

Délibération n° 2024_12_18_D01

<u>OBJET</u>: FINANCES LOCALES - MODIFICATION DES TARIFS ET DES MODALITES DE LOCATION DES REGIES « LOCATION SALLES, TRINQUET, MATERIEL » - abroge et remplace la délibération n° 2023_12_19_D05

Rapporteur: M. le Maire

Monsieur le Maire propose l'évolution des services et tarifs des régies « Locations de salles, trinquet et matériels » à compter de ce jour, comme suit :

TRINQUET

Particuliers:

16 €/heure

Forfait annuel = 780 € (à raison d'une heure par semaine sur réservation)

Licenciés:

Hors communes = 13,50 €/heure

<u>Tournois pelote SMBS</u>: SMBS Pelote = 3,20 €/heure

Championnat Lique Des Landes

Hors communes = 11 €/heure Enfants de – de 16 ans = Gratuit SMBS Pelote = Gratuit

<u>Championnat FFPB :</u>

Hors communes = 16 €/heure SMBS Pelote = Gratuit

SALLE SOCIO-CULTURELLE

Pour les réservations priorité sera donnée à la Mairie et aux associations

Les réservations s'entendent de 13h00 à 13h00 les vendredis, samedis, dimanches et lundis

Hors commune:

Habitants de la commune :

Location = 300 €/jour

Location = 100 €/jour

Gratuit pour les associations Saint-Martinoises

<u>Caution salle</u> = 1500 € <u>Caution vaisselle (quantité et propreté)</u> = 150 €

Kit mariage (sur site):

Pour les particuliers

Tonnelles: Location 50 € le lot/jour /week-end **Manges-debout:** Location 50 € le lot/jour /week-end

> <u>Pour les associations</u> : <u>Tonnelles et manges-debout</u> : gratuit

<u>CUISINE DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE</u> <u>(avec matériel de conditionnement alimentaire)</u>

Pour les réservations priorité sera donnée à la Mairie et aux associations Les réservations s'entendent de 8h00 à 8h00 les mardis, mercredis et jeudis

Hors commune:

Habitants de la commune :

Location = Néant

Location = 100 €/jour

Gratuit pour les associations Saint-Martinoises

Caution salle = 1500 €

SALLE « Pierre DEVERT »

(Anciennement dénommée Salle des Fêtes)

(Pour les réservations priorité sera donnée à la Mairie) et aux associations)

Les réservations s'entendent de 13h00 à 13h00 les samedis, dimanches et lundis

Hors commune:

Habitants de la commune :

Néant

Location = 100 €/jour

Gratuit pour les associations Saint-Martinoises

Caution salle = 1500 €

BATIMENTS PUBLICS MIS A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

GRATUIT

Salle socio-culturelle pour toutes les associations Saint-Martinoises Salle Pierre DEVERT pour toutes associations Saint-Martinoises

Maison de la chasse pour l'ACCA Maison du tennis pour le SMBS Tennis Trinquet pour le SMBS Pelote

Maison de la pétanque pour le SMBS

Pétanque

MATERIEL

> Tables, bancs et chaises

Hors commune : 1 €/jour/unité

Habitants de la commune :

Gratuit

Caution = 200 €

<u>Matériel professionnel de transformation et de conditionnement alimentaire</u> <u>Réservé aux exploitants agricoles, associations et habitants de la commune :</u>

30 € par machine et par jour Forfait 3 jours : 10 €/machine

1 hachoir de laboratoire : caution : 420 €
1 poussoir de table : caution : 690 €
1 trancheur : caution : 1 040 €
1 scie électrique : caution : 900 €
1 machine sous-vide : caution : 1 070 €

MEDIATHEQUE

Adhésion :

Abonnements adultes : 7 €/an Enfants et étudiants : Gratuit

PHOTOCOPIES

<u>Associations locales</u> (Uniquement à la médiathèque) :

(Papier à fournir par leurs soins)

Noir et Blanc : **Gratuit** Couleur = **0,40 €/copie** Particuliers (Médiathèque et Mairie) :

Noir et Blanc : 0,18 €/copie

Couleur = 0,80 €/copie

INTERNET ET FAX: Gratuit pour tous

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE à 13 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

D'abroger et remplacer la délibération n° 2023_12_19_D05 du 19/12/2023 de la manière suivante :

TRINQUET

<u>Particuliers :</u>

16 €/heure Forfait annuel = 780 € (à raison d'une heure par semaine sur réservation)

<u>Licenciés :</u>

Hors communes = 13,50 €/heure

Tournois pelote SMBS :

SMBS Pelote = 3,20 €/heure

Championnat Lique Des Landes

Hors communes = 11 €/heure Enfants de – de 16 ans = Gratuit SMBS Pelote = Gratuit

Championnat FFPB:

Hors communes = 16 €/heure SMBS Pelote = Gratuit

SALLE SOCIO-CULTURELLE

Pour les réservations priorité sera donnée à la Mairie

Les réservations s'entendent de 13h00 à 13h00 les vendredis, samedis, dimanches et lundis

Hors commune:

Location = 300 €/jour

<u>Habitants de la commune :</u>

Location = 100 €/jour

Gratuit pour les associations Saint-Martinoises

<u>Caution salle</u> = 1500 € <u>Caution vaisselle (quantité et propreté)</u> = 150 €

Kit mariage (sur site):

Pour les particuliers

Tonnelles : Location 50 € le lot /week-end **Manges-debout :** Location 50 € le lot/ week-end

Pour les associations :

Tonnelles et manges-debout: gratuit

<u>CUISINE DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE</u> <u>(avec matériel de conditionnement alimentaire)</u>

Pour les réservations priorité sera donnée à la Mairie et aux associations Les réservations s'entendent de 8h00 à 8h00 les mardis et mercredis

Hors commune:

Location = Néant

Habitants de la commune :

Location = 100 €/jour

Gratuit pour les associations Saint-Martinoises

Caution salle = 1500 €

SALLE « Pierre DEVERT »

(Anciennement dénommée Salle des Fêtes)

(Pour les réservations priorité sera donnée à la Mairie)

Les réservations s'entendent de 13h00 à 13h00 les samedis, dimanches et lundis

Hors commune:

Néant

Habitants de la commune :

Location = 100 €/jour

Gratuit pour les associations Saint-Martinoises

Caution salle = 1500 €

BATIMENTS PUBLICS MIS A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

GRATUIT

Salle socio-culturelle pour toutes les associations Saint-Martinoises Salle Pierre DEVERT pour toutes associations Saint-Martinoises

Maison de la chasse pour l'ACCA Maison du tennis pour le SMBS Tennis **Trinquet** pour le SMBS Pelote **Maison de la pétanque** pour le SMBS Pétanque

MATERIEL

> Tables, bancs et chaises

Hors commune : 1 €/jour/unité Habitants de la commune :

Gratuit

Caution = 200 €

Matériel professionnel de transformation et de conditionnement alimentaire Réservé aux exploitants agricoles, associations et habitants de la commune : Forfait 3 jours : 10 €/machine

1 hachoir de laboratoire : caution : 420 €

1 poussoir de table : caution : 690 € 1 trancheur : caution : 1 040 €

1 scie électrique : caution : 900 € 1 machine sous-vide : caution : 1 070 €

MEDIATHEQUE

<u> Adhésion :</u>

Abonnements adultes : 7 €/an Enfants et étudiants : Gratuit

PHOTOCOPIES

<u>Associations locales</u> (Uniquement à la médiathèque) :

(Papier à fournir par leurs soins)

Noir et Blanc : **Gratuit** Couleur = **0,40 €/copie** Particuliers (Médiathèque et Mairie) :

Noir et Blanc : 0,18 €/copie Couleur = 0,80 €/copie

INTERNET ET FAX: Gratuit pour tous

- > De charger Monsieur le Maire et le service de gestion des locations :
 - de la mise à jour des conventions de prêt et/ou location si nécessaire,
 - d'informer toutes les associations concernées par les nouveaux tarifs et modalités;
- Ampliation de cette décision sera faite auprès du Service de Gestion Comptable (SGC) de ST VINCENT DE TYROSSE, chargé de l'encaissement des recettes de ces régies.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site <u>www.telerecours.fr</u>, à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

le secrétaire de séance,



Alexandre LAPEGUE,

Patrice LARD.